Comité Consultatif de Quartier de Beauséjour

N°2 du vendredi 2 avril 2021

Présents en visio (format 1h30) :

Pour la municipalité : Bernadette BLONDEL, Dominique DUFRASNES

Pour l'association Beauséjour : Anne BODIN

Pour les habitants : JP WURTZ, JP ROMEUF, Sylvain GALLOT, Christophe DEVAUX

Ordre du jour :

- Infos générales et communication
- Visite du quartier par un architecte du CAUE
- Présentation des « rêves » des membres du CCQ concernant les projets du quartier
- Informations sur les travaux en cours ou à venir
- Points divers

Le secrétaire de séance est JP Romeuf

Informations générales et communication

- Le résultat de l'étude phytosanitaire de nos arbres est adressé aux membres du CCQ avant la réunion.
- Les peupliers ont été élagués et le lierre qui envahissait l'un d'eux a été coupé à sa base sans être enlevé ce qui est particulièrement disgracieux.
- Comment recenser les personnes isolées qui pourraient être en difficulté (notion de voisin vigilant) ? Propositions à remonter.
- L'ouverture d'une boite aux lettres par la ville pour le CCQ Beauséjour n'est pas encore actée. A ce stade la ville ne semble pas favorable. A suivre…
- Les membres du CCQ ouvriront un groupe WhatsApp (ou Signal) pour communiquer entre eux.
- Une visite terrain (par groupes de 6 pers) est programmée pour le samedi 17 avril : RdV à 14h devant la maison de l'écomobilité.
- Le compte-rendu (CR) ainsi que ceux des autres quartiers est dorénavant diffusé sur le site de la ville.

- La voie douce reliant St Rémy à Chevreuse va être rénovée par la CCHVC en principe avant fin 2021. Le budget est alloué.
- Rappel : Possibilité de passer des messages courts dans le Bulletin Municipal.
- Où en sont les travaux de prévention des crues en amont de St Rémy sur le Montabé ? Info à venir par la mairie.
- Informer les personnes de plus de 70 ans du quartier qu'elles peuvent se faire vacciner. Qui ? Comment ? Assos ?
- Pour info : existence de deux potagers partagés dans le quartier sur terrains privés.
- A ce stade de l'évolution de la COVID, la *« fête des canards »* n'est pas envisageable.
- Les boites à livres de la commune seront consolidées. Un gestionnaire de la boite située près de l'auberge du lac est recherché afin de faire régulièrement le tri des livres. Qui ? Assos ?
- La commune a missionné un organisme pour identifier une ville avec laquelle nous pourrions être jumelé.
- St Rémy est labélisée « terre de jeux » dans la perspective des JO. Trois disciplines ont été retenues : le vélo, le Judo et le hip hop !
- Toujours pas de retour du SIAHVY sur l'état du lac 10 mois après sa vidange. Cela inquiète les habitants du quartier.
- Une animation aura lieu autour du lac de Beauséjour le 23 juin avec des stands de jeux et le 26 en centre-ville.

Visite du quartier par un architecte du CAUE

A l'initiative des habitants du quartier le CAUE 78 a été sollicité pour nous apporter son expertise, son éclairage et ses idées sur l'aménagement du quartier.

(Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association départementale. Le CAUE 78 a été créé en juin 1979 à l'initiative du Conseil Général des Yvelines et de l'Etat.
Il assure depuis cette date et sur l'ensemble du département une mission de service public auprès des collectivités, des professionnels et des particuliers.)

Le CAUE intervient auprès des particuliers et des communes qui le sollicitent. A notre connaissance St Rémy n'y adhère pas encore. Compte-tenu des nombreux projets en cours sur la commune l'opportunité de solliciter cet organisme est certainement à étudier par la ville.

Le CR de sa visite du quartier est joint en annexe de ce CR.

Expression des « rêves » des habitants de Beauséjour sur les trois projets majeurs qui doivent voir le jour dans les 5 ans à venir

Les habitants ont exprimé ce dont ils rêvaient pour les aménagements à venir du quartier.

Souhait exprimé d'avoir une vision du calendrier global des trois projets afin d'y travailler dans le meilleur ordre.

Rêve pour l'aménagement du Lac de Beauséjour :

- conserver le lac en renaturant ses berges en pentes douces

- permettre d'en faire le tour en toute saison et par tous les temps aux normes PMR

- laisser l'environnement le plus sauvage possible (avec un minimum de mobilier urbain (2 tables de pique-nique supplémentaires uniquement) et laissant le plus naturel possible le talus boisé.

- transformer la zone rue de la digue / restaurant / MLC et tennis en zone 30 semi-piétonne

- cacher le transformateur par des plantations à sa périphérie

- renaturer le Montabé avec des berges en pentes douces au niveau de la prairie (entre le lac et l'avenue des Molières) et plantation d'arbres et arbustes

- voir en annexe de ce CR le PPT de présentation

Suggestion : étudier l'implantation d'un parcours sportif (là où les gens font du sport) c'est à dire sur le talus de l'ancienne voie ferrée

Rêve pour de l'aménagement des avenues de Coubertin et des Molières :

- Conservation de ces voies en avenues (arbres conservés ou remplacés)

- Unité de traitement des deux avenues

- Enfouissement des réseaux (téléphone, fibre et électricité)

- Mise en place d'un éclairage compatible avec la présence des feuillages

- Circulation en zone 30

- Implantation d'une piste cyclable

- Organisation des stationnements

Suggestions :

- Consultation des habitants à lancer

- Réduire ou interrompre l'éclairage public la nuit

- Inclure la rue de la Paix qui mène au domaine de St Paul (principal centre d'activités de St Rémy) dans le périmètre de la requalification afin d'offrir une meilleure image de la ville.

- Récupérer les études de réaménagement réalisées dans le passé et les transmettre aux membres

- Rebaptiser l'avenue Yvonne de Coubertin ?

Information en séance :

Le calendrier prévisionnel pourrait être le suivant : lancement de l'étude fin 2021 / début 2022

Rêve pour la reconstruction de la MLC :

- consultation pour définition de besoins, une MLC pour quoi faire (périmètre à prendre en compte, club house du tennis, salle de quartier, etc.).

- intégration des espaces dans l'esprit des aménagements du lac et de la digue

- étudier la possibilité de mettre à sens unique la rue de la digue

- intégration dans le projet de réaménagement du lac et des voiries de la rue de la digue

Information en séance :

Le calendrier prévisionnel pourrait être le suivant : expression des besoins en 2022, travaux en 2024.

L'association Beauséjour souhaite lancer une préconsultation des habitants. La ville prend elle en charge les frais d'impression ?

Informations et sollicitations sur les travaux en cours ou à venir

- La ville vient de passer commande d'équipements intergénérationnels autour du lac. L'emplacement proposé (en zone humide) ne semble pas pertinent aux participants. L'emplacement sera défini à l'issue de la visite terrain. La documentation des équipements prévus a été adressée aux membres du CCQ pour avis après le CCQ.

- Voie douce située sur le talus de l'ancienne voie ferrée : Le raccord du tronçon rénové coté les Molières avec celui non rénové coté St Rémy est accidentogène et nécessite une intervention. Il est demandé de sécuriser le raccord au plus vite pour éviter les accidents.

- Un accès au talus de l'ancienne voie ferrée à droite du tunnel de sortie du quartier serait à aménager en pente douce afin d'en faciliter l'accès. Le statut du talus est à étudier préalablement par la ville.

- Plantations : en divers endroits du quartier des plantations d'arbustes permettraient d'embellir les espaces publics. Trois sites sont souhaités et la demande exprimée en séance :

    - Le long de l'ancienne voie ferrée face à l'entrée de l'office du tourisme afin de cacher le mur du hangar à moto (30 ml) (alternative : y placer une fresque par ex).
    - Le long de la palissade qui sépare au lac de Beauséjour la zone des petits jeux avec la propriété qui la jouxte
    - Autour du transformateur du lac de Beauséjour afin de le cacher

- Les habitants rappellent l'idée de la création d'une voie douce qui emprunterait le lit du Montabé, et permettrait de rejoindre le centre-ville en passant derrière le stade. Demande rappelée en séance.

- La ville prévoit l'implantation d'un parcours santé dans le quartier. L'idée d'une implantation autour du lac n'est pas validée à ce stade. Une contre-proposition est avancée pour l'implanter sur le talus de l'ancienne voie ferrée qui est un lieu naturel de passage des sportifs alors que le lac a un caractère plus champêtre et familial (mini-golf, pétanque, espace enfance). La visite terrain permettra de statuer.

Points divers

- L'implantation d'une ou plusieurs tables de pique-nique ainsi qu'une table de ping-pong sera vue après la visite terrain.

- Le trottoir de sortie du quartier vers la gare est en entonnoir jusqu'au feu (largeur d'un mètre environ). Il est suggéré d'élargir le trottoir lors de la création de l'accès arrière de la gare afin de sécuriser le passage.

- Il est demandé à la ville de nous préciser les devoirs et obligations légales des habitants concernant les trottoirs.

- Activité récurrente de carénage signalée au bord du Montabé (visible derrière la MLC). Pollution potentielle de la rivière (Pour rappel, lors du carénage d'une coque de bateau de nombreuses substances toxiques, particules de peinture, de graisse, d'hydrocarbures se retrouvent dans l'eau et polluent les milieux naturels). Peut-on l'interdire par arrêté municipal ?

- Suggestion : créer un balisage (fléchage) depuis la gare pour indiquer le lac.

- L'éclairage public pose débat aujourd'hui : malgré la présence de la gare et la volonté de laisser l'éclairage public allumé toute la nuit la question de la réduction du niveau d'éclairage et/ ou de son extinction après une certaine heure est posée en particulier pour la zone du lac qui est parfois un lieu de rassemblement nocturne.

- Lors de la future révision du PLU, il est souhaité de durcir les contraintes de création de parkings afin d'endiguer l'invasion des stationnements dans les rues.

- Les travaux de rénovation des deux avenues ne démarreront pas dans l'immédiat, aussi est-il demandé d'accroitre leur sécurité à titre provisoire sans attendre la rénovation. Les modalités de la demande seront formalisées à l'issue de la visite terrain.

- Le court de tennis N°2 va être éclairé prochainement. Informations complémentaires à fournir sur le projet afin de veiller à limiter les nuisances lumineuses. En tout état de cause l'extinction interviendra automatiquement à 22h. Le comité regrette la rénovation en bleu du court car cela ne s'intègre pas dans le paysage verdoyant.

Documents annexés au présent CR :

- Le rapport de visite du CAUE 78
- Une présentation diapos sur le lac